



*S'unir,
s'entraider,
grandir!*

La Covid-19 est encore bien présente et la prévention reste de mise qu'il s'agisse de mesures sanitaires telles la distanciation et le port du masque ou encore de la vaccination. À cet égard, le Ministère de la Santé et des Services sociaux publie certaines recommandations importantes:

Limitier la transmission de la COVID 19

- Le virus de la COVID-19 continue de circuler. Vous pouvez adopter certains gestes pour prévenir sa transmission : [Gestes pour limiter la transmission de la COVID-19 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- La vaccination est la meilleure façon de vous protéger et de protéger les autres : [Vaccination contre la COVID-19 \(quebec.ca\)](#)
- Surveillez vos symptômes et respectez les consignes d'isolement : [Consignes d'isolement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- Comment faire son autoévaluation : [Outil d'autoévaluation COVID-19 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- Quoi faire en situation d'isolement : [Quoi faire en situation d'isolement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Quand utiliser un test rapide : Seulement en cas de symptômes de la COVID-19.

Restez à la maison au moins 5 jours si vous êtes positif.

1. Et pour les 5 jours suivants :
2. portez un masque lors de toute interaction sociale ;
3. limitez vos contacts à l'essentiel ;
4. évitez de participer à des événements sociaux comme des festivals ou des rassemblements ;
5. respectez la distanciation de 2 mètres.

La personne infectée peut demeurer contagieuse pendant 10 jours.

Le port du masque est encore recommandé lors d'interactions sociales de même que la distanciation physique (au moins 1 mètre (environ 3 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas avec vous).

Protégez les personnes vulnérables, notamment ceux qui résident en milieux de vie (CHSLD, RPA, RI-RTF) :

Pour les visiteurs et les proches aidants, il est essentiel d'éviter les contacts avec les personnes vulnérables pendant 10 jours.

Source : *Secrétariat aux aînés Direction générale des aînés et des proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux (11 juillet 2022)*